



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 5 de l'ordre du jour:	
Développement économique des pays sous-développés ( <i>suite</i> ) .....	79
Point 23 de l'ordre du jour:	
Convocation d'une conférence internationale sur la création de ressources énergétiques et matérielles nouvelles	80
Point 17 de l'ordre du jour:	
Organisations non gouvernementales ( <i>suite</i> ).....	82

**Président:** M. Hans ENGEN (Norvège).

*Présents:*

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Belgique, Bulgarie, Chili, Hongrie, Mexique, Philippines, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845, E/L.703) [suite]**
**ETUDES RELATIVES AU RÔLE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (E/2845, E/L.703) [suite]**

1. M. ARNALDO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) informe le Conseil que le Conseil exécutif de l'UNESCO, qui vient de terminer sa quarante-troisième session, a autorisé le Directeur général à entreprendre, en 1956 et en 1957, des enquêtes et des consultations préliminaires en vue de réunir, dès que possible, une conférence internationale sur la formation de spécialistes de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; à continuer à communiquer aux divers pays tous les renseignements scientifiques et technologiques dont on disposera sur cette question; et à présenter au Conseil exécutif, à sa quarante-cinquième session, en octobre prochain, un rapport, destiné à la neuvième session de la Conférence générale, sur le rôle actuel de l'UNESCO en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et sur les

mesures que l'UNESCO pourrait prendre dans l'avenir pour favoriser le développement économique par l'emploi de l'énergie nucléaire.

2. En ce qui concerne la diffusion de renseignements, M. Arnaldo expose qu'à sa quarante-quatrième session, le Conseil exécutif examinera des propositions s'appliquant à 1957 et 1958, tendant à ce que l'UNESCO, en collaboration avec les Etats membres, les commissions nationales et les organisations non gouvernementales, fournisse des renseignements objectifs pour faire mieux comprendre les grands problèmes sociaux, moraux et culturels que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

3. Quant au projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.703), l'UNESCO est prête à coopérer avec le Secrétaire général dans toute la mesure de ses possibilités et de sa compétence.

4. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare que l'on sait déjà beaucoup de choses sur les possibilités de l'utilisation de l'énergie atomique dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de la médecine. Ce qui a été rendu public à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève en août 1955, a montré non seulement qu'il sera possible, pour produire de l'énergie électrique, de remplacer les combustibles classiques, qui sont en voie d'épuisement rapide, par du combustible nucléaire, mais aussi que l'on utilise déjà très efficacement dans de nombreux domaines de l'activité humaine les sous-produits de l'énergie atomique.

5. Le Royaume-Uni reconnaît depuis longtemps que l'énergie nucléaire offre des possibilités gigantesques pour le développement économique. L'installation de Calder Hall, qui commencera à fonctionner en octobre 1956, sera la première centrale du monde entier qui produira, à partir de l'énergie nucléaire et dans des conditions rentables, de l'électricité pour des usages commerciaux. D'autres installations analogues seront créées; on a prévu à cet effet une somme de 3 millions de livres sterling pour les 10 prochaines années et leur capacité totale doit être de 1.500 à 2.000 mégawatts.

6. On ne peut cependant pas espérer que l'énergie nucléaire résoudra les problèmes économiques du jour au lendemain. La production des centrales utilisant l'énergie nucléaire ne correspondra pas avant 1975 à l'augmentation totale annuelle des besoins en énergie électrique du Royaume-Uni et il se peut que l'énergie nucléaire ne soit pas la principale source d'électricité dans ce pays avant la fin du siècle.

7. Un autre aspect dont il faut tenir compte est la question du prix de revient. La construction de centrales utilisant l'énergie nucléaire de n'importe quel type exige l'investissement de capitaux considérables. Ce qui a été accompli jusqu'à présent uniquement en recherches a coûté plusieurs milliards de dollars. De plus, il est absolument impossible de se lancer dans des entreprises atomiques sans disposer d'un nombre important de savants éminents et d'ingénieurs qualifiés. C'est là un aspect de la question qu'il ne faut pas né-

glier lorsqu'on examine le rôle possible de l'énergie nucléaire dans le développement économique. Ainsi, sans diminuer l'importance que présente pour le progrès économique mondial l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, il ne faut pas oublier que l'emploi de l'énergie nucléaire, même dans son état actuel, relativement primitif, exige un personnel, des capitaux et un temps considérables. Il se peut que plusieurs dizaines d'années s'écoulent avant que l'énergie nucléaire commence à jouer un rôle prépondérant dans le développement économique des pays peu développés.

8. Le Gouvernement du Royaume-Uni estime que, dans l'intervalle, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à orienter ses efforts surtout vers le développement des sources ordinaires d'énergie et vers l'édification d'une structure économique et sociale qui permette, dans l'avenir, un emploi profitable de l'énergie nucléaire. A ce sujet, la mise en valeur des ressources hydrauliques et l'industrialisation des pays sous-développés sont deux points importants à l'ordre du jour du Conseil.

9. On a annoncé, à Washington, les résultats obtenus par le groupe des représentants de 12 puissances qui procédaient à des pourparlers pour l'élaboration du projet de statut d'une Agence internationale de l'énergie atomique. Le projet de statut sera examiné à une conférence plénière de plénipotentiaires qui se tiendra dans le courant de l'année et qui adoptera le statut définitif. Jusqu'à ce que les résultats de cette conférence soient connus, le rôle que le Conseil économique et social pourra utilement jouer n'apparaîtra pas nettement. La délégation du Royaume-Uni espère que l'Agence sera appelée à présenter régulièrement des rapports au Conseil et que des liens étroits s'établiront entre l'Agence et le Conseil. Il sera très nécessaire que le Conseil examine régulièrement les conséquences économiques de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Aussi l'initiative prise par les Etats-Unis de proposer que l'on étudie le rôle possible de l'énergie nucléaire dans le développement économique pour que le Conseil puisse orienter son action future dans ce domaine revêt-elle une très grande importance.

10. La délégation du Royaume-Uni est donc heureuse de figurer parmi les auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.703).

11. Le **PRESIDENT** déclare close la discussion générale sur la question des études relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique et renvoie cette question au Comité économique pour examen.

### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Convocation d'une conférence internationale sur la création de ressources énergétiques et matérielles nouvelles (E/2849 et Add.1, E/L.704)**

##### DISCUSSION GÉNÉRALE

12. M. ABELIN (France) déclare qu'étant donné que la moitié de la population mondiale souffre de sous-alimentation, les pays développés doivent s'efforcer non de garder la position prépondérante qu'ils occupent en conservant les avantages que la nature leur a accordés, mais de faire leur possible pour assurer une répartition plus équitable des ressources mondiales; ils contribueront ainsi au développement économique des pays sous-développés, qui se trouve retardé notamment par une utilisation insuffisante des ressources énergétiques. De fait, l'énergie immédiatement utilisable dont

dispose une nation constitue l'un des indices de sa prospérité actuelle ou en puissance.

13. Les sources traditionnelles d'énergie, pétrole et gaz naturel notamment, peuvent être épuisées d'ici 50 ou 100 ans. Il faut donc découvrir de nouvelles sources. D'autre part, les sources traditionnelles d'énergie sont inégalement réparties. C'est ainsi que 80 pour 100 des ressources mondiales en charbon se trouvent concentrées dans quatre pays: Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Union soviétique. La consommation de charbon par habitant dans les pays les plus développés est de trois à cinq fois plus élevée que la moyenne mondiale.

14. L'existence de plusieurs sources d'énergie permettrait de diversifier l'économie de certaines régions du monde qui dépendent actuellement d'une seule source d'énergie. A cet égard, la proposition des Etats-Unis concernant des études relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique (E/2845) est particulièrement intéressante. Il est cependant impossible actuellement d'évaluer les ressources mondiales en minerais nécessaires pour la production de l'énergie nucléaire. En outre, il est probable que l'utilisation de l'énergie nucléaire se trouvera limitée pendant un certain temps en raison de problèmes techniques qui n'ont pas encore été résolus. Le prix de revient est un autre facteur qui empêchera pendant de nombreuses années de recourir très largement à l'énergie nucléaire. La question des déchets radio-actifs doit également être résolue. Dans ces conditions, il importe d'examiner les possibilités offertes par d'autres sources non traditionnelles d'énergie. C'est pourquoi la délégation française propose que l'on examine d'autres formes d'énergie et notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice, l'énergie géothermique et l'énergie thermique des mers. Les possibilités qu'elles offrent et les travaux de recherche déjà effectués ont été rappelés brièvement dans la note explicative que le Gouvernement français a adressée au Secrétaire général (E/2849/Add.1).

15. La délégation française tient à préciser qu'elle ne propose pas la convocation immédiate d'une conférence internationale. Cette conférence ne devrait cependant pas se tenir à une date trop éloignée et il faudrait entreprendre dès maintenant les travaux préparatoires en vue de sa réunion. Le Conseil devrait donc prier le Secrétaire général de procéder aux études préliminaires nécessaires et, si possible, de présenter un rapport au Conseil à sa vingt-troisième session. En raison de l'importance de la question, il conviendrait de résoudre les difficultés d'ordre administratif et financier qui pourraient se présenter.

16. La délégation française est heureuse d'annoncer que l'Egypte, le Pakistan et la Yougoslavie ont accepté de figurer au nombre des auteurs du projet de résolution qu'elle a présenté (E/L.704). Elle espère que le Conseil acceptera d'étudier cette proposition et décidera de la procédure à suivre pour la convocation d'une conférence internationale.

17. M. STANOVNIK (Yougoslavie) félicite le représentant de la France qui, dans son exposé, a présenté de façon concrète une question dont l'importance est considérable pour le monde. Les nations sous-développées ont besoin d'énergie pour accroître leur productivité, mais le monde se trouve devant le problème suivant: 80 pour 100 au moins des ressources traditionnelles d'énergie ne sont pas renouvelables et elles finiront par s'épuiser, de sorte qu'il faudra utiliser de

nouvelles sources d'énergie. Par ailleurs, tout indique que l'évolution industrielle va s'accélérer à un rythme sans précédent, notamment dans les pays sous-développés.

18. La majorité de ces pays sont à court de sources traditionnelles d'énergie et cependant leurs besoins énergétiques vont de toute évidence augmenter rapidement. Ces pays sont souvent surpeuplés et de vaste étendue. Leurs industries, au fur et à mesure qu'elles se développeront, ne pourront pas toutes être concentrées à proximité des sources disponibles d'énergie, comme cela s'est produit souvent dans la plupart des pays déjà industrialisés, mais devront être rationnellement réparties sur une large superficie. Cela exigera non seulement une production supplémentaire d'énergie, mais aussi le développement de sources énergétiques nouvelles. C'est pourquoi les pays sous-développés accueilleront sans aucun doute avec une vive satisfaction l'initiative de la délégation française.

19. Il semble que l'énergie nucléaire devrait permettre de résoudre tant les problèmes énergétiques qui se posent dans l'ensemble du monde que les problèmes particuliers aux pays sous-développés. Si le prix de revient de l'énergie électrique à partir de réacteurs nucléaires peut être ramené au niveau moyen du prix de revient actuel de l'électricité, la production d'énergie nucléaire correspondra d'ici un demi-siècle à la consommation totale actuelle d'énergie. Il convient cependant de ne pas négliger d'autres sources énergétiques nouvelles que l'on pourrait utiliser. L'énergie solaire offre des possibilités immenses et les expériences auxquelles on a déjà procédé permettent d'espérer qu'elle pourra bientôt être largement utilisée. Le prix de revient sera d'abord extrêmement élevé, mais il en a été de même pour la plupart des sources énergétiques nouvelles. Il est indispensable que l'on poursuive les travaux de recherche portant sur toutes les nouvelles sources que le représentant de la France a citées dans son exposé.

20. La délégation yougoslave estime donc que le Conseil devrait prendre les mesures qui sont en rapport avec l'ampleur du problème. La Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a déjà montré combien l'on pouvait stimuler les travaux ultérieurs de recherche grâce à la coopération scientifique internationale. C'est pourquoi la délégation yougoslave appuie sans réserve le projet de résolution (E/L.704) et serait heureuse que le Conseil entreprenne des travaux préparatoires en vue de la convocation ultérieure d'une conférence chargée d'examiner ces questions.

21. M. FIRESTONE (Canada) remercie de leurs déclarations constructives les représentants de la France et de la Yougoslavie, qui ont rappelé fort à propos que l'on ne doit pas négliger l'exploitation pratique de sources énergétiques nouvelles.

22. Puisqu'on s'accorde à reconnaître que l'exploitation ultérieure de sources énergétiques comme l'énergie nucléaire se heurte encore à de nombreuses difficultés d'ordre technique et financier, il serait bon d'examiner si les ressources énumérées à l'alinéa a du paragraphe 1 du projet de résolution (E/L.704) n'offriraient pas une solution moins coûteuse et plus facile. Il semble préférable que le Secrétariat s'attache surtout à réunir et à consigner les connaissances et les données dont on dispose, plutôt qu'à entreprendre lui-même une étude de vaste portée, tant qu'il n'aura pas été établi, à partir de renseignements obtenus d'autres sources, qu'une

étude de ce genre est nécessaire. L'expérience acquise par les gouvernements et les organisations qui travaillent déjà dans ce nouveau domaine sera très utile au Secrétariat et il y a lieu d'espérer à cet égard que celui-ci pourra tirer profit de la Conférence mondiale de l'énergie, qui se tiendra à Vienne en juin 1956. Quarante-cinq pays environ seront invités à prendre part à la Conférence, qui traitera de toutes les sources énergétiques nouvelles ainsi que de l'énergie nucléaire et des sources traditionnelles d'énergie. La Conférence sera saisie de documents portant sur toutes les questions qui ont directement trait au programme proposé au Conseil, notamment sur l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire, de l'énergie géothermique, des vapeurs émanant de la terre et de l'énergie produite par la différence de température entre les eaux de la mer.

23. La délégation canadienne, tout en estimant que le Conseil doit être reconnaissant au représentant de la France de sa proposition soigneusement étudiée, juge que l'on ne pourrait décider la réunion d'une conférence internationale, même en principe, qu'à la lumière des renseignements qui seront rassemblés dans le rapport prévu par le projet de résolution. Cependant, elle donne volontiers son appui au projet de résolution de façon générale.

24. M. HASAN (Pakistan) dit que le potentiel énergétique d'un pays permet de mesurer presque exactement le niveau de son développement économique. Les sources traditionnelles d'énergie étant limitées, il est tout à fait essentiel, pour l'avenir du monde, que l'on recherche d'autres ressources énergétiques, comme la France le propose dans le projet de résolution qu'elle a soumis (E/L.704).

25. Le Pakistan dispose d'importantes réserves de gaz naturel et d'un vaste potentiel d'énergie hydraulique, mais il n'en a pas moins grand besoin d'une énergie à bas prix telle que l'énergie solaire, qu'il pourrait appliquer par exemple au dessalement des eaux à des fins agricoles. Le Pakistan est un pays arriéré et peu cultivé, mais il jouit toute l'année d'un climat très ensoleillé; si l'on pouvait capter les rayons du soleil, ce qui est encore actuellement dans le domaine du rêve, l'économie pakistanaise s'en trouverait radicalement transformée.

26. La question de savoir si le problème sera résolu sur le plan national ou sur le plan international peut être assimilée à la question du choix entre l'entreprise privée et l'entreprise publique. Dans le monde non communiste tout au moins, on considère en général que l'entreprise privée fait preuve d'une plus grande initiative. Ce n'est donc pas sans quelque hésitation que la délégation pakistanaise demanderait à l'Organisation des Nations Unies, qui a déjà la lourde tâche d'organiser des conférences sur l'énergie atomique et les ressources hydrauliques, d'accorder son assistance dans un nouveau domaine encore. Elle n'en approuve pas moins, dans l'ensemble, les objectifs du projet de résolution, sous réserve qu'il n'en résulte pas pour le Secrétariat un volume de travail excessif.

27. M. OLIVIERI (Argentine) fait observer que le projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.704) répond aux mêmes fins que celui qui se rapporte au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique (E/L.703), que le Conseil a déjà examiné lors des débats relatifs au point 5 de l'ordre du jour. On peut tirer grand profit de l'étude de nouvelles sources énergétiques. Sur certains points de la côte de l'Argentine, la différence de niveau entre la



marée haute et la marée basse atteint parfois 12 mètres, et il ressort d'études océanographiques minutieuses qu'il serait possible d'utiliser dans un avenir relativement proche l'énergie marémotrice. La délégation de l'Argentine est donc heureuse des propositions faites par le représentant de la France, qui ne manqueront pas de contribuer effectivement à la solution d'un important problème.

28. M. STIKKER (Pays-Bas) rappelle qu'à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève, on a souligné combien il était nécessaire de trouver des sources nouvelles d'énergie qui puissent remplacer les sources traditionnelles; la fission nucléaire exigeant la mise en œuvre de moyens coûteux, il convient de rechercher des sources énergétiques moins chères. Le Gouvernement des Pays-Bas attache beaucoup d'importance au développement économique et, de même qu'il a appuyé le projet de résolution soumis par les Etats-Unis (E/L.703), il est également favorable à l'initiative du représentant de la France. Il approuve dans l'ensemble les objectifs du projet de résolution proposé par la France (E/L.704). Il est possible qu'un jour l'on ait moins besoin des ressources énergétiques non traditionnelles en raison des progrès qui seront réalisés dans d'autres domaines, mais c'est là un risque qu'il faut assumer.

29. Il est opportun de faire un inventaire complet de toutes les sources nouvelles d'énergie, mais il est encore trop tôt pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les possibilités qu'elles offrent. Toutefois, le Conseil devrait montrer une certaine prudence, éviter de s'imposer un volume de travail excessif et de trop demander au Secrétariat. La réunion d'une conférence internationale serait certainement utile; encore faudrait-il qu'elle soit précédée d'une étude plus approfondie des ressources énergétiques de la terre et de l'atmosphère.

30. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) fait observer que certaines des possibilités envisagées par le représentant de la France ne relèvent pas seulement de la théorie; c'est ainsi que l'on a déjà commencé à utiliser l'énergie marémotrice, la chaleur terrestre et la chaleur provenant des sources thermales. Il est donc tout à fait favorable à ce que l'on poursuive des études dans le sens qui a été indiqué. La délégation du Royaume-Uni n'estime pas qu'il serait très sage de convoquer une conférence avant d'avoir rassemblé toutes les données, mais elle est disposée sous cette réserve à examiner quant au fond le projet de résolution présenté par la France (E/L.704).

31. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) remercie le représentant de la France de son exposé digne des plus belles traditions de la science et de la politique françaises. La consommation mondiale d'énergie a augmenté à tel point au cours des 150 dernières années qu'il est opportun d'étudier maintenant des possibilités nouvelles. Les Etats-Unis, comme on le sait, ont déjà réalisé certains progrès dans l'utilisation de la chaleur solaire et, de l'avis de nombreux experts de l'assistance technique, il est dès maintenant possible d'obtenir des résultats pratiques. La délégation des Etats-Unis se réserve de présenter des observations plus détaillées devant le Comité économique mais déclare dès maintenant que l'exposé du représentant de la France a remarquablement éclairci la question.

32. M. PENTEADO (Brésil) appuie vivement le projet de résolution présenté par la France (E/L.704).

33. M. SURJOTJONDRO (Indonésie) dit que l'Indonésie désire vivement trouver de nouvelles sources

énergétiques pour faire face à ses besoins sans cesse grandissants; l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice et l'énergie géothermique présentent un intérêt tout particulier. Les pays sous-développés ne peuvent se permettre de négliger aucune des possibilités de développement économique; la délégation de l'Indonésie appuie donc avec enthousiasme le projet de résolution de la France (E/L.704).

34. M. LOUTFI (Egypte) estime que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre des travaux de recherche sur de nouvelles sources énergétiques; il faut donner au Secrétariat les moyens de mener à bien cette tâche. Le représentant de l'Egypte remercie la délégation française d'avoir demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour et se déclare disposé à se joindre aux auteurs du projet de résolution (E/L.704). M. Loutfi fait observer aux représentants qui ont formulé certaines réserves que ce projet ne prévoit pas la convocation d'une conférence avant que l'on ait recueilli toutes les données voulues et procédé aux travaux préparatoires nécessaires.

35. M. BARRIGA (Equateur) appuie également le projet de résolution présenté par la France (E/L.704). Ce texte, tout comme le projet de résolution relatif aux études sur le rôle de l'énergie nucléaire (E/L.703), permettra à l'Organisation des Nations Unies d'apporter une aide considérable aux pays sous-développés, en particulier à ceux qui sont en voie de développement économique.

36. Le PRESIDENT déclare close la discussion générale sur le point 23 et renvoie la question au Comité économique.

#### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Organisations non gouvernementales (suite\*)

##### RAPPORT DU COMITÉ DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SUR LES AUDITIONS (E/2860)

37. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'en refusant d'accorder un visa à M. Le Léap, chef de la délégation de la Fédération syndicale mondiale (FSM), pour lui permettre d'assister à la présente session du Conseil, le Gouvernement des Etats-Unis a pris une décision tout à fait injustifiée. Les faits ont été exposés dans la déclaration que le représentant de la FSM a présentée au Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/C.2/458) et au cours du débat qui s'est déroulé au Comité sur cette question<sup>1</sup>. M. Le Léap, représentant d'une organisation dotée du statut consultatif de la catégorie A, a fait une demande de visa le 28 février 1956 et n'a reçu aucune réponse des autorités des Etats-Unis. Ce n'est que le 19 avril, c'est-à-dire trois jours après le début de la session, qu'à la demande du Comité ONG du Conseil les autorités américaines ont indiqué qu'elles avaient refusé le visa pour des raisons liées à la sécurité de l'Etat et parce qu'en 1952, en raison de son opposition à la guerre du Viet-Nam, M. Le Léap avait fait l'objet de poursuites judiciaires. Ni la FSM ni le Secrétaire général n'avaient été informés de cette décision avant cette date.

38. Ce refus est contraire à la section 11 de l'article IV de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies

\* Reprise des débats de la 905ème séance.

<sup>1</sup> Voir E/C.2/SR.160.

et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation; cette section indique que les autorités fédérales, d'Etat ou locales des Etats-Unis ne mettront aucun obstacle au transit à destination ou en provenance du district administratif des représentants des organisations non gouvernementales admises par l'Organisation des Nations Unies au statut d'organes consultatifs, conformément à l'Article 71 de la Charte. En outre, d'après la section 13 du même article, les dispositions législatives et réglementaires sur l'entrée des étrangers, en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique, ne pourront pas être appliquées de manière à porter atteinte aux privilèges prévus à la section 11; de plus, les visas nécessaires aux personnes mentionnées dans cette section seront accordés aussi rapidement que possible. De toute évidence, ces dispositions sont applicables au cas de M. Le Léap.

39. Ce n'est malheureusement pas la première fois que l'Accord relatif au Siège fait l'objet de violations. Le Conseil économique et social les a examinées à ses quinzième et seizième sessions; le Secrétaire général, dont le Conseil demandait l'avis au point de vue juridique, a indiqué qu'aucune disposition du texte de l'Accord n'autorisait les Etats-Unis à refuser un visa à l'une quelconque des catégories de personnes énumérées à la section 11 et que, si le Gouvernement des Etats-Unis maintenait son attitude, il était manifeste qu'il y aurait alors un différend entre l'Organisation des Nations Unies et ce gouvernement quant à l'interprétation ou à l'application de l'Accord relatif au Siège. Cet avis autorisé s'applique dans le cas actuel. De plus, M. Le Léap ne fait plus l'objet de poursuites et le Gouvernement français lui a accordé un passeport pour lui permettre d'assister à la session du Conseil. Les Etats-Unis n'ont donc juridiquement aucune raison de refuser l'octroi du visa.

40. Dans sa résolution 509 (XVI), le Conseil a exprimé l'espoir que toute question de cette nature encore en suspens serait promptement résolue de manière satisfaisante dans le cadre de l'Accord relatif au Siège; le Conseil a adopté cette résolution en se fondant sur les assurances que les Etats-Unis ont données au Secrétaire général et selon lesquelles si, à l'avenir, un problème sérieux devait se poser au sujet de l'accès du district du Siège ou du séjour dans son voisinage, la question ferait l'objet de l'examen le plus prompt et le plus approfondi à l'échelon le plus élevé, que des décisions seraient prises en temps opportun et que les Etats-Unis consulteraient le Secrétaire général et le tiendraient aussi parfaitement informé que possible. Les Etats-Unis n'ont pas tenu leurs engagements dans le cas de M. Le Léap, car le Secrétaire général n'a été ni informé à l'avance ni consulté.

41. Devant cette violation manifeste de l'Accord relatif au Siège, la délégation de l'Union soviétique insiste

auprès du Secrétaire général pour qu'il prenne immédiatement les dispositions qui permettront à M. Le Léap d'assister à la présente session du Conseil en qualité de représentant de la FSM et pour que de telles violations ne puissent se reproduire à l'avenir. M. Fomine exprime l'espoir que la délégation des Etats-Unis ne ménagera de son côté aucun effort.

42. M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique) indique que le Gouvernement des Etats-Unis a informé le Secrétaire général le 20 avril de sa décision de ne pas octroyer de visa à M. Le Léap pour des raisons liées à la sûreté de l'Etat. Le Secrétaire général a demandé le même jour à entrer en consultation avec la délégation des Etats-Unis; ces consultations ont commencé le 25 avril. Le Conseil sera informé ultérieurement de leurs résultats.

43. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'il a exposé dans le détail la position du Gouvernement des Etats-Unis à la 160ème séance du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales; il n'y reviendra pas. Le Gouvernement des Etats-Unis et le Secrétaire général ont engagé rapidement des consultations en prenant pour base de discussion l'Accord relatif au Siège et l'arrangement que le représentant de l'Union soviétique a mentionné.

44. M. PSCOLKA (Tchécoslovaquie) souligne qu'il est de la plus haute importance, dans l'intérêt même des travaux du Conseil, que tous les représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif puissent librement accéder au Siège de l'Organisation, comme l'Accord relatif au Siège leur en donne le droit. L'affaire en question n'est pas la première du genre et l'on peut déplorer que les autorités des Etats-Unis prennent des mesures discriminatoires à l'encontre de la FSM, organisation dotée du statut consultatif de la catégorie A dont l'action est conforme aux buts et aux principes des Nations Unies.

45. Le représentant de la Tchécoslovaquie demande au Secrétaire général de déployer tous ses efforts pour parvenir à une solution satisfaisante.

46. M. FOMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le Conseiller juridique des renseignements qu'il a fournis et note avec satisfaction que le Secrétaire général a engagé des consultations dès que la question a été portée à sa connaissance. Il espère que M. Le Léap pourra encore assister à la session en cours et demande au Secrétaire général d'informer le Conseil économique et social des résultats des consultations.

47. Le PRESIDENT déclare que le Secrétaire général rendra compte au Conseil dès qu'il aura de nouveaux renseignements à lui communiquer.

La séance est levée à 17 h. 20.